

PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 16 novembre 2015

*Direction interrégionale de la mer  
Méditerranée*

**Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine en Corse**

La consultation du public relative au projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine en Corse a été réalisée par mise en ligne, sur le site internet de la Préfecture de Corse et sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée, du 17 juin au 19 juillet 2015 inclus.

Les observations du public pouvaient être déposées par messagerie électronique à l'adresse suivante :  
srdam.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

**A l'issue de cette période de consultation, une seule observation a été formulée.**

Cette observation, issue d'un particulier basé sur la commune de Belvédère-Campomoro, est résumée ainsi :

*« Le projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine de Corse recense pour la baie de Campomoro une exploitation aquacole existante, ainsi qu'un site propice au développement de l'aquaculture marine.*

*La présence de ces deux sites est absolument incompatible avec la destination touristique et nautique de cette baie ainsi qu'avec l'ensemble des activités socioéconomiques déjà présentes ».*

Cette observation souligne l'enjeu important pour la Corse des activités touristiques et nautiques et met en avant les possibles conflits d'usage entre ces activités et l'aquaculture, sur un site tel que la baie de Campomoro.

Pour autant, ces différentes activités économiques ne peuvent être considérées comme incompatibles entre elles dans l'absolu. A l'échelle de ce schéma, eu égard aux dimensions restreintes des sites identifiés dans la baie de Campomoro comme sur le reste de l'île, ces derniers ne peuvent ainsi être remis en question sur ces motifs.

En revanche, les enjeux touristiques et de plaisance sont démontrés sur le littoral corse et en particulier dans cette baie. Il paraît ainsi nécessaire de porter l'attention des futurs porteurs de projet aquacoles et services instructeurs, sur l'enjeu de préserver les chances touristiques et de plaisance dans les secteurs concernés par les sites propices à l'aquaculture. Le schéma est ainsi complété sur cet aspect (page 14).